

CARACTÉRISTIQUES MAJEURES DU STATUT ADMINISTRATIF ET PÉCUNIAIRE DU PERSONNEL ACADÉMIQUE

Statut	Nature du contrat	Fonction	Temps de travail	Statut pécuniaire	Grades et titres	Barèmes (Numéros spécifiques à l'UCL)	Régime de sécurité sociale	Références du statut administratif du corps académique UCL (SAMCA)	Références légales Loi du 28 avril 1953		Equivalents temps plein UCL	Personnes physiques UCL	
									Statut administr.	Statut pécuniaire			
Nommé	Définitif	Fonction complète	Temps plein	Au barème	Chargé de cours Professeur Professeur ordinaire	013 012 011	Secteur public	Art.6.1 du statut UCL@	Art 21 § 3	Art 36 Art 38 Art 39bis	69,00 155,40 223,00 447,40	69 157 223 449	
			Temps partiel	% barème	Chargé de cours Professeur Professeur extraordinaire	013 012 011	Secteur public	Art.6.1 du statut UCL	Art 21 § 4	Art 36 Art 38 Art 39bis	8,30 16,45 7,51 32,21	17 31 15 63	
		Fonction incomplète	Temps partiel	A l'heure	Chargé de cours Professeur Professeur extraordinaire	033 032 031	Secteur public	Art.6.2 du statut UCL	Art 21 § 4	Art 37 Art 39 Art 39ter	6,74 2,53 1,66 10,93	41 10 9 60	
		Temporaire	Fonction complète	Temps plein	Au barème	Chargé de cours Professeur Professeur ordinaire	013 012 011	Secteur privé	Art. 7.1 du statut UCL Période probatoire, maximum 5 ans, non renouvelable	Art 22 § 2	Art 36 Art 38 Art 39bis	45,00 - 1,00 46,00	45 - 1 46
	Temps partiel			% barème	Chargé de cours Professeur Professeur extraordinaire.	013 012 011	Secteur privé	Art. 7.1 du statut UCL Maximum 5 ans, renouvelable si moins de 50 % du temps de travail	Art 22 § 2	Art 36 Art 38 Art 39bis	5,10 1,00 - 6,10	11 2 - 13	
	Fonction incomplète		Temps partiel	A l'heure	Chargé de cours Professeur Professeur extraordinaire	033 032 031	Secteur privé	Art. 7.2 Maximum 5 ans, renouvelable si moins de 50 % du temps de travail	Art 22 § 2	Art 37 Art 39 Art 39ter	12,90 0,33 - 13,23	79 4 - 83	
	Invité	Temporaire	Fonction incomplète	Temps partiel	A l'heure	Chargé de cours invité Maître de conférence invité Professeur invité	033 033 033	Secteur privé	Renouvelable, art 23 du statut UCL et art. 12 du règlement de procédure n° 1	Art 34 § 2	Art 37	33,90 28,02 5,64 67,56	355 330 68 753
												623,48	1.467